



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10865
24 janvier 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 JANVIER 1973, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA ZAMBIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de réunir d'urgence le Conseil de sécurité afin qu'il puisse examiner les graves actes d'agression commis contre mon pays, la Zambie, par le régime illégal et raciste de la minorité blanche de la colonie britannique de la Rhodésie du Sud.

Ces derniers mois, les vaillants combattants de la liberté du Zimbabwe ont remporté de grandes victoires dans leur lutte pour la libération de leur pays. Leurs succès et l'appui dont ils jouissent dans leur pays auprès des masses opprimées et victimes de la ségrégation ont ébranlé le régime illégal. Avec la complicité du Gouvernement fasciste sud-africain, le régime illégal, saisi de panique, a fermé la frontière qui sépare la colonie britannique de la Rhodésie du Sud de la Zambie et a imposé le 9 janvier 1973 un blocus économique dirigé contre mon pays. Ce régime a pris cette mesure odieuse en prétextant que la Zambie soutenait les combattants de la liberté et leur donnait asile. Smith s'est donc acharné une fois de plus à faire de la Zambie un bouc émissaire responsable des actes commis par les combattants de la liberté en Rhodésie, alors que ces actes sont la conséquence inévitable du fait qu'il impose son régime au peuple du Zimbabwe.

Dans le but d'exercer à nouveau un chantage sur le Gouvernement et le peuple zambiens pour qu'ils cessent de soutenir la lutte légitime du peuple du Zimbabwe, le régime illégal et raciste de la minorité blanche de Rhodésie a commis, depuis le début du blocus économique, de nombreux actes de subversion et de sabotage contre la Zambie et a déployé sur la frontière longue de 400 miles ses forces armées renforcées par 4 000 militaires venus d'Afrique du Sud où sévit l'apartheid. Ces hommes sans scrupules ont commis de nombreuses violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de mon pays. Le Gouvernement et le peuple zambiens ne peuvent manquer de réagir à cette grave provocation.

Les événements que je viens de décrire constituent, de l'avis de mon gouvernement, une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Je vous prie donc à nouveau de bien vouloir réunir d'urgence le Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la
République de Zambie auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) P. J. F. LUSAKA